



DOCUMENTATION

# *Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge*

LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES AU CŒUR DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE DANS L'EIFEL

## Contenu

1	Introduction : la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge .....	3
2	Mot de bienvenue de Manfred Poth .....	4
3	Mot de bienvenue de Alfred Ossemann .....	6
4	Mot de bienvenue de Matthias Schneider .....	8
5	Exposé technique « Le Milan royal dans l'Est de la Belgique ».....	12
6	Exposé technique « Le Cuivré de la bistorte - Espèce emblématique, cible, parapluie et porte-drapeau ? » .....	14
7	Exposé technique « Effets du changement climatique sur les paysages du parc naturel » .....	16
8	Partie « Groupes de travail » .....	19
8.1	Atelier sur les jardins naturels .....	20
8.2	Atelier sur les chauves-souris.....	22
8.3	Atelier sur les espèces invasives.....	24
8.4	Atelier sur la protection transfrontalières des eaux .....	26
9	Résumé et conclusion .....	28
10	Participants .....	29
	Mentions légales .....	31



# 1 Introduction : la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge

Nous sommes ravis du succès rencontré par la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge qui s'est tenue le 5 septembre 2023 sur le site de Vogelsang IP et a permis de rassembler 80 participants. D'une part, le programme était constitué de conférences d'experts et d'autre part de différents ateliers sur le thème « Les espèces emblématiques au cœur de la protection de la nature dans l'Eifel » permettant aux participants d'échanger et de s'informer.

Les espèces indigènes emblématiques sont importantes pour la préservation et la régulation de notre écosystème, mais elles constituent également un élément précieux de l'identité régionale. La coopération entre les acteurs allemands et belges est indispensable pour préserver et protéger ces espèces emblématiques ainsi que les habitats qui les hébergent. La première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge était un jalon important, pour renforcer la coopération au sein du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel.

## Programme de la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge

PROGRAMME			
9h30	Arrivée et café d'accueil	13h00	Pause midi
10h00	Mots d'accueil	14h00	1er groupe de travail (au choix)
	Manfred Poth Président du Naturparks Nordeifel e.V. (D.)		a) Du sauvage dans le jardin – Planifie ton jardin naturel Jennifer Thelen Biologische Station im Kreis Euskirchen e.V.
	Alfred Ossemann Président de l'ASBL Parc Naturel Haute Fagnes – Eifel (B)		b) Recensement des chauves-souris dans les forêts Autour de l'Homme Noir avec gîtes à chauves-souris Markus Thies Président du NABU Südeifel
	Matthias Schneider Ministère pour la protection du climat, l'environnement L'énergie et la mobilité (D.)		c) La gestion des plantes invasives sur terrain communal de Raeren et au-delà Andreas Wagner Commune de Raeren
10h45	Le Milan royal en Haute Ardenne Gerhard Reuter AVES Cantons de l'Est (B.)		d) La protection transfrontalière des cours d'eau Dominik Arens / Charlotte Bontinck ASBL Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel
11h30	Le papillon « Cuivré de la bistorte » ( <i>Lycaena helle</i> ) : Espèce clé, cible, parapluie, « drapeau » ? Bernhard Theißen Biologische Station Städteregion Aachen e.V.	15h00	2nd groupe de travail (au choix) Mêmes propositions qu'au 1er round de 14h
12h15	Conséquences du changement climatique sur les paysages du Parc naturel Dominik Gertzen Regionalforstamt Hocheifel-Zülpicher Börde	16h00	Mot de clôture

Le micro-projet « Académie du Parc naturel 2023 » est cofinancé dans le cadre du People to People Interreg V-A EMR avec des fonds du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Deutsches-Beilgisches  
Naturpark  
Hohees-Yeul-Eifel

Ministerium für Umwelt,  
Naturschutz und Verkehr  
des Landes Nordrhein-Westfalen



Rheinland-Pfalz  
MINISTERIUM FÜR  
KLIMASCHUTZ, UMWELT,  
ENERGIE UND MOBILITÄT



Interreg  
Euregio Meuse-Rhin  
PROJETEUROPEENDEONTWIKKELING



## 2 **Mot de bienvenue de Manfred Poth**

### **Président du parc naturel de l'Eifel du Nord**

*Au nom de Mr. Manfred Poth (président du parc naturel de l'Eifel du Nord), qui a malheureusement eu un empêchement de dernière minute, Dominik Hosters et Anne Derks, directeurs du parc naturel de l'Eifel du Nord (régions de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat), ouvrent l'Académie avec le mot de bienvenue de Manfred Poth :*

Mesdames et Messieurs

Ces dernières années ont été très difficiles pour nous tous, mais aussi pour notre région. D'abord la pandémie, puis les défis climatiques de plus en plus évidents de notre époque. Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des conséquences telles que les périodes de sécheresse et les incendies de forêt, comme ce fut le cas ce printemps dans les Hautes Fagnes, ou encore aux effets de fortes pluies comme celles de l'été 2021. Ces deux extrêmes soulignent l'importance de la coopération transfrontalière et l'urgence de protéger notre nature et nos habitats.

En ces temps difficiles, il est essentiel que nous nous unissions pour partager nos connaissances et nos expériences et développer ensemble des solutions durables. La nature ne connaît pas de frontières et c'est pourquoi la coopération internationale est la clé pour assurer l'avenir de nos régions.

Nous pouvons donc être d'autant plus reconnaissants qu'il existe dans notre région, depuis de nombreuses décennies, un outil permettant de trouver des solutions transfrontalières en matière de protection de la nature. Avec une commission de haut niveau composée de représentants des ministères de l'environnement, des autorités supérieures de protection de la nature, du parc national de l'Eifel et des bureaux des parcs naturels respectifs : le Parc naturel transfrontalier germano-belge Hautes Fagnes - Eifel.

Grâce à cet outil, des solutions efficaces ont pu être trouvées par le passé, comme par exemple dans le cadre du projet de restauration de la Roer ou du projet Interreg « Un contrat rivière pour la rivière frontalière Our » qui a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges et luxembourgeois.

Néanmoins, ce n'est un secret pour personne que la coopération transfrontalière est confrontée à de grands défis, notamment en raison de différences structurelles, telles que les différentes réglementations légales dans les différentes régions partenaires ou le manque de réseaux transfrontaliers entre les différentes institutions de protection de la nature.

Je suis donc particulièrement heureux de pouvoir vous accueillir aujourd'hui à la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge. Grâce à ce nouveau format, nous créons une plateforme unique pour l'échange transfrontalier entre les acteurs de la protection de la nature dans la région de l'Eifel. Nous avons pour objectif d'inscrire cette Académie dans le long terme et de l'organiser une fois par an à des endroits différents du



Parc naturel. Chaque année, l'accent sera mis sur un nouveau thème. Cette année, la thématique que nous avons choisie est « Les espèces emblématiques au cœur de la protection de la nature dans l'Eifel ». Ce format nous offre la possibilité de partager nos connaissances, d'apprendre les uns des autres et de renforcer nos efforts communs en matière de protection de la nature.

La création de cette académie est un jalon important dans la longue collaboration au sein du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel. Pendant des décennies, nous avons travaillé ensemble pour préserver nos paysages naturels, les entretenir et les conserver pour les générations futures. Mais pendant trop longtemps, ces efforts n'ont pas porté sur l'ensemble du territoire du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel.

En 2021, nous avons finalement réussi à développer une feuille de route claire pour guider notre coopération au cours des dix prochaines années avec le plan stratégique « Plan de gestion du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes-Eifel 2030 ». Dans ce contexte, la création d'un poste de « chargé de projet transfrontalier » chargé de la coordination de tous les projets communs, dont l'académie du parc naturel, constitue un point fort particulier. Nous remercions ici chaleureusement les ministères compétents qui ont rendu cela possible pour la première fois. Ce poste est la clé d'une coopération transfrontalière durable et efficace, et il le montre : Avec plus de personnel, nous pouvons aussi obtenir davantage, pour la région en général et pour la protection de la nature en particulier.

C'est la raison pour laquelle je souhaite à nouveau appeler les ministères responsables de toutes les régions partenaires à assurer l'avenir de ce poste et à garantir ainsi une coopération à long terme. Cette année, le poste créé a heureusement permis d'obtenir des subventions Interreg de la région Interreg Euregio Meuse-Rhin. Il est cependant important que des moyens financiers soient également mis à disposition pour la coopération transfrontalière et donc pour des manifestations telles que l'Académie germano-belge des parcs naturels, en dehors de ces fonds de l'UE qui sont toujours limités dans le temps. La commission germano-belge du parc naturel joue un rôle clé à cet égard. Cette année et l'année prochaine, elle sera présidée par le ministère de l'Environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Sa mission centrale et importante est d'accompagner étroitement et de conseiller techniquement la coopération transfrontalière.

Ce n'est qu'ainsi que le parc naturel germano-belge sera en mesure d'agir durablement pour développer et mettre en place des offres et des projets durables au-delà des frontières nationales et fédérales : pour la protection de la nature, pour notre paysage culturel, pour les habitants de l'Eifel et les nombreux visiteurs de la région.

Je suis extrêmement heureux de pouvoir lancer aujourd'hui la première académie germano-belge des parcs naturels. Je souhaite à tous les participants une journée inspirante, pleine de thèmes passionnants et de discussions stimulantes. Puisse cette journée contribuer à renforcer encore notre coopération en matière de protection de la nature. Je vais maintenant donner la parole à mon collègue M. Ossemann, président du parc naturel Hautes Fagnes - Eifel.

Merci beaucoup et bonne journée à tous !

### 3 **Mot de bienvenue de Alfred Ossemann**

**Président du Parc naturel Hautes Fagnes –  
Eifel (Province de Liège, Belgique)**

Mesdames et Messieurs

Au nom de l'antenne belge, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui à la première Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est grâce au soutien de l'Union européenne, de la Province de Liège, des ministères de l'Environnement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat et grâce au soutien financier du programme européen Interreg « People to People ».

Nous voici à un nouveau tournant de l'histoire du Parc naturel germano-belge. Je me souviens de ces quatre dernières années, marquées par des rencontres et des ateliers qui nous ont permis de développer ensemble un tout premier plan de gestion commun, fruit d'une collaboration étroite et participative entre les différentes institutions et les acteurs locaux : les ministères, les parties prenantes du tourisme, de la protection de la nature, du développement régional, etc.

D'ici 2030, six projets de démarrage et huit autres projets ont été identifiés dans les domaines de la protection de la nature, du tourisme durable, de l'éducation au développement durable, de la communication et de la gestion. A titre d'exemple, on peut citer : la création d'un trekking transfrontalier dans l'Eifel, l'amélioration de l'accessibilité de la nature pour les personnes à besoins spécifiques, le développement du paysage étoilé transfrontalier, la communication stratégique transfrontalière, etc. La version courte du plan de gestion est disponible au stand du parc naturel transfrontalier.

C'est dans ce contexte et avec l'aide du programme de soutien européen Interreg Euregio-Meuse-Rhin « People to People » que cette première Académie transfrontalière a été organisée, afin d'offrir à tous les acteurs de la protection de l'environnement une plateforme d'échange d'expériences et d'informations ainsi qu'une mise en réseau transfrontalière dans le territoire du parc naturel transfrontalier germano-belge.

Un deuxième projet de démarrage a eu lieu cet été pendant les mois de juillet et août : l'organisation d'un camp de jeunesse germano-belge. Une vingtaine de jeunes de différents pays ont eu l'occasion de participer activement à la protection et à la gestion de la nature dans le parc naturel et de découvrir la région et ses acteurs. A la fin du camp, ils ont également présenté une idée de projet qu'ils pourraient mettre en œuvre chez eux grâce à l'inspiration qu'ils ont acquise au cours de cette semaine riche en découvertes.

Un grand merci aux institutions et antennes allemandes et belges pour la mise en œuvre de ces deux actions communes en 2023.



Indépendamment des objectifs du traité d'Etat de l'époque, on constate aujourd'hui que le parc naturel peut avant tout jouer un rôle de créateur de réseau et de médiateur. Grâce aux idées de projets développées dans le plan de gestion, il est désormais possible de réunir tous les acteurs autour d'une table afin de travailler à la résolution des défis régionaux, indépendamment des frontières politiques. Par ces actions communes, nous voulons également soutenir l'idée d'une Europe unie.

MERCI !



## 4 **Mot de bienvenue de Matthias Schneider**

**Conseil ministériel en charge des grandes zones protégées au ministère du Climat, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mobilité**

Monsieur le Président Poth, Monsieur le Président Osseman, Mesdames et Messieurs les collaborateurs et collaboratrices des antennes, Mesdames et Messieurs les amis et amies du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel,



Je me permets tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue également de la part de Mr. Erwin Manz et de la directrice de département Vera Schmidt, qui sont malheureusement tous retenus par d'autres obligations.

Le Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel est une région très particulière. Il s'étend sur une zone d'environ 2.700 kilomètres carrés et se divise en trois sous-régions de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat et des Cantons de l'Est (BE). Les paysages du Parc naturel sont d'une diversité unique. Les tourbières des « Hautes Fagnes » belges, les nombreuses rivières et ruisseaux, les 15 lacs et barrages de l'Eifel calcaire, les vastes hauteurs montagneuses et boisées de la Haute Eifel et les contreforts de l'Eifel volcanique constituent cette diversité. Le Parc naturel germano-belge héberge une autre zone très particulière : le parc national de l'Eifel, le seul parc national de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

La diversité des paysages et des écosystèmes s'étend au-delà des frontières de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de la Rhénanie-Palatinat ainsi que de la frontière germano-belge. Cela exige une étroite collaboration entre les régions concernées dans l'intérêt de l'idée commune de Parc naturel. La dimension transfrontalière du Parc naturel constitue à la fois son plus grand défi et sa plus grande force.

Elle permet, grâce à une bonne coopération transfrontalière, de penser et de développer la protection des espèces et des habitats au-delà des frontières politiques et de préserver les liens écologiques qui font la viabilité de ce paysage unique. Dans le même temps, les différences administratives, culturelles et juridiques doivent être surmontées afin de développer et de mettre en œuvre des stratégies de protection de la nature efficaces.

La base centrale est le traité d'État conclu entre les Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat et le Royaume de Belgique, signé le 3 février 1971 à Gemünd dans l'Eifel et entré en vigueur le 26 juillet 1971 avec sa publication dans le journal ministériel du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. C'est ainsi que le parc naturel transfrontalier a été créé en tant que tel.

L'objectif de ce traité d'État est de parvenir à une unité territoriale qui préserve la beauté du paysage par-delà les frontières. Le traité d'État a également donné naissance à la Commission germano-belge qui a une fonction de concertation transnationale.

L'accent est mis sur la conservation du paysage naturel, de ses valeurs et de ses caractéristiques, sur l'entretien et l'aménagement du paysage ainsi que sur la promotion des

intérêts économiques, culturels et sociaux, toujours dans le respect de la beauté naturelle du paysage. La présidence de la commission change tous les deux ans et la commission doit se réunir au moins deux fois par an.

Dans l'agitation des temps modernes, nous ne sommes malheureusement pas toujours à la hauteur de cet objectif, du moins en ce qui concerne les rencontres en personne. Je voudrais néanmoins constater que les possibilités de la communication moderne contribuent aujourd'hui à un échange plus intense que ce qui était encore possible et imaginable en 1971.

Ce qui est décisif, c'est que des stratégies et des plans d'orientation ont pu être développés ces dernières années pour l'avenir du parc naturel commun.

Nous entrons maintenant dans une phase où nous pourrons enfin voir les résultats de ce travail de façon concrète.

C'est donc un plaisir particulier pour moi de participer aujourd'hui au lancement de l'Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge.

Le thème « Les espèces emblématiques au cœur de la protection de la nature dans l'Eifel » aborde un sujet central pour la société. La sauvegarde de la biodiversité est, parallèlement aux défis du changement climatique et de la transformation de l'approvisionnement en énergie, un élément important de l'intérêt général et un défi pour la protection de la nature au niveau national et international.

Les espèces dites clés jouent un rôle essentiel en tant qu'indicateurs de la capacité de fonctionnement, de l'adaptabilité, de la santé et de la diversité des écosystèmes. Ces espèces clés permettent de définir l'état d'un habitat, de le surveiller et de détecter à temps d'éventuels changements.

Les espèces caractéristiques sont donc plus que de simples représentants de leur espèce ou d'une biocénose - elles servent d'indicateurs de l'état du paysage et offrent de précieuses informations sur le fonctionnement d'un écosystème. En protégeant les espèces emblématiques, on crée la base pour la conservation de l'ensemble d'un habitat et de sa biodiversité. La conservation des espèces emblématiques joue donc un rôle décisif dans la sauvegarde de la biodiversité et des fonctions écologiques du paysage.

Un élément central de la stratégie est le maintien et le développement des corridors écologiques transfrontaliers, c'est-à-dire la mise en réseau des biotopes pour la migration vitale des espèces animales et végétales sauvages ; ce que nous appelons communément le réseau écologique.

Ces corridors constituent des liens entre différents habitats et permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer librement par-delà les frontières nationales. Cette liberté de mouvement est essentielle pour favoriser les échanges génétiques, permettre la dispersion des espèces et renforcer la résilience des écosystèmes.

Cela s'applique en particulier aux changements dans le paysage causés par les changements climatiques, surtout dans des paysages tels que l'Eifel, qui regroupent des écosystèmes diversifiés sur une petite surface.

Ils permettent aux espèces animales et végétales de suivre leurs modèles de comportement naturels ou de réussir dans leur stratégie de propagation, de trouver de la nourriture

et un habitat et de s'adapter en cas de modification de l'habitat. Les corridors contribuent donc également à préserver la diversité génétique et à éviter l'isolement génétique qui, à long terme, peut conduire à la consanguinité et à l'appauvrissement génétique.

Dans le contexte de l'Eifel, les corridors écologiques transfrontaliers offrent la possibilité de relier les espèces entre les différents paysages de la région. Ceci est particulièrement important pour les espèces phares qui ont des exigences spécifiques en matière d'habitat et qui dépendent d'une large base génétique pour survivre à long terme.

En créant de tels corridors, nous pouvons non seulement améliorer la protection des espèces phares, mais aussi promouvoir la santé de l'écosystème dans son ensemble et favoriser la capacité d'adaptation aux conditions environnementales changeantes.

Les événements tels que l'Académie contribuent de manière particulière à la tenue d'un discours sur la protection de la nature dans un contexte transfrontalier. Ils offrent une excellente plateforme pour l'échange de connaissances, la coopération et la mise en réseau des acteurs de la protection de la nature dans la région et au-delà des frontières nationales. Ils encouragent le dialogue interdisciplinaire et permettent aux experts et aux citoyens intéressés d'échanger des bonnes pratiques, des connaissances récentes et des approches innovantes, ainsi que de diffuser les connaissances sur le contexte à l'ensemble de la société.

Nous considérons donc l'Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge comme un élément important du travail des parcs naturels pour discuter des défis et des opportunités communs dans la protection de la nature et pour développer des solutions transfrontalières. Grâce à l'échange d'expériences et de connaissances, les régions peuvent apprendre les unes des autres et développer des stratégies efficaces pour la protection d'espèces et d'habitats clés. Cela favorise non seulement la conservation de la biodiversité, mais contribue également à renforcer la communauté de la protection de la nature et, dans le meilleur sens du terme, l'idée européenne d'une coexistence pacifique des nations.

Nous souhaitons que l'Académie transfrontalière du Parc naturel germano-belge contribue à nouer de nouveaux partenariats, à mettre en commun les ressources et à créer des synergies, ainsi qu'à promouvoir la coopération entre différents acteurs, tels que les autorités gouvernementales, les ONG, les scientifiques et les communautés locales.

Tout cela permet d'atteindre l'efficacité des mesures de protection de la nature et un développement durable dans l'espace paysager transfrontalier.

Nous vous invitons donc cordialement à dialoguer, à échanger et à vous mettre en réseau. Cette académie vit grâce à vous, à vos contributions et à vos idées, et nous serions très heureux que vous les partagiez avec nous. Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de nouvelles découvertes passionnantes.

Merci beaucoup !



## 5 Exposé technique « Le Milan royal dans l'Est de la Belgique »

Gerhard Reuter, AVES-Cantons de l'Est, rapporte les résultats d'une étude réalisée sur le Milan royal (*Milvus milvus*) dans les Cantons de l'Est. L'étude porte sur l'évolution des effectifs de l'espèce, le succès de sa reproduction, les problèmes liés à la nidification, la problématique de l'énergie éolienne, l'optimisation des habitats, l'interaction avec l'agriculture et la dépendance du milan vis-à-vis des proies.



L'aire de répartition de ce rapace à la longue queue fourchue et au plumage rouge-brun, se limite quasiment à l'Europe. L'Est de la Belgique - à côté de l'Allemagne, connu comme le « pays des milans royaux » avec 11.000 à 15.000 milans royaux - compte parmi les régions les plus densément peuplées par le milan royal d'Europe. Actuellement, il y a environ 300 couples nicheurs en Belgique, dont environ 200 dans l'Est de la Belgique. Dans le nord de la Belgique (région d'Eupen, de La Calamine et de Raeren), le milan royal est également présent, mais sa présence est moins importante que dans l'Est de la Belgique, bien que la tendance soit à la hausse.

Depuis l'an 2000 Stef Van Rijn et Paul Voskamp, en collaboration avec AVES-Cantons de l'Est, recensent le milan royal dans le sud des Cantons de l'Est dans le cadre d'une étude portant sur le long terme. Cette étude comprend le recensement des nids, un monitoring de la reproduction et le baguage des oiseaux. Les Cantons de l'Est n'ont été découverts par le milan royal qu'en 1973. Auparavant, le milan royal ne nichait pas en Belgique, mais était connu comme oiseau migrateur. La première nidification dans les Cantons de l'Est a pu être prouvée en 1975. Par la suite, le nombre d'observations n'a cessé d'augmenter. Actuellement, il y a environ 200 territoires recensés dans la zone d'étude des Cantons de l'Est. La plupart des milans royaux sont observés et signalés au printemps (mars/avril) et sur des surfaces agricoles (souvent au moment de la première fauche pour l'ensilage). Un relief varié et un paysage en mosaïque composé de prairies, de champs, de cours d'eau, de zones humides, de friches, de petits villages, de boisements, d'exploitations laitières et d'élevages bovins sont attractifs pour l'espèce. L'aire de répartition principale du milan royal est l'Ardenne, et plus particulièrement la Haute-Ardenne.

Les nids de milans royaux sont facilement reconnaissables : ils sont de taille moyenne, composés de branches sur des arbres situés en lisière de forêt, dans des bosquets, des allées ou des arbres isolés et sont généralement construits entre 10 et 20 m de haut (souvent plus). Les signes caractéristiques sont des chiffons, des lambeaux de plastique, du papier ou d'autres matériaux artificiels que ces oiseaux aiment inclure dans leur nid.

Outre les succès de reproduction, il y a aussi des échecs pendant la construction du nid, la couvaison ou la phase de nidification. Les causes importantes sont l'empoisonnement (accidentel, non dirigé contre le milan royal), la prédation dans le nid (par les corvidés, les faucons, les fouines, l'importance croissante du raton laveur) et les travaux forestiers. Chaque année, l'administration forestière reçoit d'AVES-Cantons de l'Est un rapport

détaillé du recensement des milans royaux, y compris des données précises sur les nids, afin d'éviter la destruction des nids par les travaux forestiers. La protection des nids dans les forêts privées reste toutefois un problème.

Pour le suivi des milans royaux, on peut citer les projets de lancement AVEOL (2014-2015) et « Milvus OK » (2016-2017-2018) ainsi que le projet actuel EUROKITE (depuis 2018). Dans le cadre d'EUROKITE, des jeunes milans royaux nidicoles sont équipés d'émetteurs dans toute l'Europe (plus de 1000 individus dans toute l'Europe, plus de 30 en Belgique jusqu'à fin 2022) afin de déterminer les taux et les causes de mortalité et d'obtenir des informations sur leur comportement.

A l'origine, les milans royaux d'Europe centrale étaient tous des oiseaux migrateurs dont la zone d'hivernage traditionnelle se trouvait dans la péninsule ibérique. Les milans se donnent deux à trois semaines pour parcourir les 1.500 à 2.000 km qui séparent la Belgique de leurs quartiers d'hiver. Les distances parcourues varient d'un individu à l'autre. La distance moyenne parcourue par un milan royal est de 170 km par jour. En fonction de l'intensité de l'hiver et de la quantité de neige, le nombre d'hivernages de milans royaux belges dans le pays augmente.

La population de milans royaux est fragile et menacée par la destruction de ses habitats et à la mortalité due au trafic routier, aux lignes électriques et aux éoliennes, etc. AVES-Cantons de l'Est met l'accent sur le travail d'information et de sensibilisation à la protection du milan royal, en impliquant différents partenaires.

### Balisage d'un milan royal



Photo : ©Gerhard Reuter, AVES-Cantons de l'Est

## 6 Exposé technique « Le Cuivré de la bistorte - Espèce emblématique, cible, parapluie et porte-drapeau ? »

Bernhard Theißen de l'association « Biologische Station Städteregion Aachen e.V. » parle d'une espèce de papillon rare et protégée au niveau transfrontalier, le Cuivré de la bistorte. Dans son exposé, il parle des critères d'identification de l'espèce, de son cycle de vie, de son habitat et sa répartition ainsi que des menaces, mesures de protection et du rôle de « délégué » de cette espèce.



Le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) se reconnaît à la coloration bleue ou violette du dessus de ses ailes, qui est plus prononcée chez le mâle que chez la femelle. Le dessous des ailes est de la même couleur chez les deux sexes. Ce sont de petits papillons d'une envergure de 2,4 à 2,8 cm. En Europe centrale, le Cuivré de la bistorte se nourrit et pond ses œufs exclusivement dans la renouée bistorte (*Bistorta officinalis*). Les œufs jaunes donnent naissance à des larves vertes en été. Celles-ci passent d'août à mai à l'état de chrysalides brunes, jusqu'à l'éclosion du papillon de couleur lilas-bleu. En Allemagne, les habitats les plus importants sont les milieux herbacés humides avec la renouée bistorte, la canche flexueuse ou les joncs acutiflores et les mégaphorbiaies.

L'aire de répartition actuelle s'étend de l'Europe occidentale à l'Asie orientale. Des stations de cette espèce rare se trouvent entre autres à proximité de la zone frontalière de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg. Quatre programmes de financement LIFE dans les pays où le monitoring de l'espèce est effectué illustrent l'intérêt commun et transfrontalier pour la protection de cette espèce.

### *Lycaena helle* (Cuivré de la bistorte)



à gauche : femelle, à droite : mâle, photos : ©Tim Laußmann

L'espèce *Lycaena helle* est menacée. Selon l'état actuel, elle est éteinte/disparue au Luxembourg, les sites de population en Allemagne ont fortement régressé depuis 2000, les sites de Mecklembourg-Poméranie occidentale et de Brandebourg n'existent plus. C'est pourquoi elle reçoit le statut de protection « 2 fortement menacé » selon la liste rouge allemande, est listée dans les annexes II et IV de la directive N2000 et a le statut « en danger » de l'UE/IUCN (International Union for Conservation of Nature)<sup>1</sup>.

Le cuivré de la bistorte est principalement menacé par les atteintes portées à son habitat. Ces derniers disparaissent en raison de l'intensification, du drainage, du reboisement, de l'abandon de l'exploitation (embroussaillage), de la propagation d'espèces invasives et de l'évolution des techniques (Ex. le fauchage de petites prairies avec de gros engins n'est plus possible, les pâturages sont abandonnés et les surfaces sont transformées en forêts).

Les mesures suivantes sont nécessaires pour protéger l'espèce :

- Assurer la conservation de l'habitat grâce à l'achat ou la mise sous convention des terres
- Restauration de l'habitat par :
  - Conversion de forêts d'épicéas en prairies
  - Fauche annuelle alternée
  - Pâturage
  - Lutte contre les néophytes (plantes invasives)
- Mise en réseau des habitats par :
  - Suppression des pessières dans les fonds de vallées
  - Plantation de renouée bistorte

Pour finir, le Dr. Theißen discute d'une éventuelle fonction de « délégué » que pourrait revêtir le Cuivré de la bistorte. Sous cette notion de « délégué », on peut regrouper des notions telles qu'espèce indicatrice, espèce parapluie, espèce cible, etc. *Lycaena helle* est une espèce indicatrice pour les prairies humides maigres et acides et une espèce parapluie pour plus de 44 espèces de papillons de jour, 197 espèces de papillons de nuit, 36 carabes, 98 araignées, etc. Le Cuivré est également une espèce cible pour les efforts de protection dans différents domaines. La question de savoir si *Lycaena helle* est ou doit être une espèce phare est controversée car on choisit idéalement des espèces animales et végétales attractives qui sont appréciées par la population. Les espèces phares sont utilisées pour expliquer les mesures de protection de la nature correspondantes et doivent servir à faciliter leur acceptation grâce au lien émotionnel qu'entretient le public avec cette espèce. Cependant, l'impact juridique de la présence de l'espèce, les interdictions et les aspects de protection liés, conduisent plutôt le public à associer cette espèce à des interdictions pour des projets de construction ou d'infrastructure et à la percevoir négativement (« drapeau rouge », raison pour laquelle les projets sont freinés).

---

<sup>1</sup> Les statuts de protection respectifs peuvent être consultés sur les liens suivants : Liste rouge : <https://www.rote-liste-zentrum.de/fr/Blauschillernder-Feuerfalter-1861.html>, Directive FFH : <http://www.ffh-gebiete.de/arten-steckbriefe/>, <http://www.ffh-gebiete.de/ffh-anhangiv-anhang4-anhangv-anhang5/>, IUCN Red List : <https://www.iucnredlist.org/species/174383/7061808>

## 7 **Exposé technique** **« Effets du changement climatique sur les paysages du parc naturel »**

Dominik Gertzen, du Regionalforstamt Hocheifel-Zülpicher Börde, présente un exposé sur les effets du changement climatique sur les paysages du Parc naturel transfrontalier Hautes Fagnes - Eifel. Il aborde l'évolution du paysage jusqu'à aujourd'hui, les fonctions de la forêt, les conséquences du changement climatique sur la forêt et la transformation en une forêt climatique ainsi que la sylviculture durable en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.



Le paysage actuel du Parc naturel est marqué par le reboisement effectué après la Seconde Guerre mondiale, lorsque les épicéas ont été plantés en priorité (les avantages : faible coût, croissance rapide et besoins élevés en bois de construction).

La forêt a de multiples fonctions dont les hommes dépendent :

- Fonction utilitaire : bois de construction, fibres, meubles, semences, gibier...
- Fonction de protection : protection de la nature, des espèces, des sols, épuration des eaux...
- Fonction récréative : santé, tourisme, recherche de champignons...

En raison de ses nombreuses fonctions, il n'est pas possible de mettre la forêt en jachère. Le changement climatique pose toutefois la question de savoir à quoi les forêts devront ressembler à l'avenir pour être viables.

Le climat change, les principaux effets du changement climatique attendus sont la baisse des précipitations et la hausse des températures. Les tempêtes avec impact sur les peuplements forestiers ont augmenté. Les dernières en date étant la tempête Frederike en 2018 et Kyrill en 2007. Les scolytes, comme le typographe, se multiplient davantage et, combinés à la sécheresse, les arbres s'affaiblissent. Les épicéas sont fortement touchés par ces effets. La surface de peuplements d'épicéas endommagée par les tempêtes, la sécheresse et les dégâts dus aux scolytes en Rhénanie-du-Nord-Westphalie correspond à environ 60 % de la surface du Parc naturel. Depuis 2018, les conséquences du changement climatique provoqué par l'homme sont de plus en plus visibles dans les forêts de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et du Parc naturel.

Jusqu'à présent, le climat changeant était plutôt typique des régions plus méridionales d'Europe. Les espèces d'arbres présentes sous les latitudes du Parc naturel sont adaptées à un autre climat et se retrouvent en déséquilibre. Les essences existantes aujourd'hui chez nous ne sont pas adaptées à un climat chaud et sec. Il est difficile d'estimer quelles essences seront adaptées à l'avenir en raison de la dynamique des changements et des incertitudes. Entre 1986 et 2000, le hêtre était considéré comme l'essence la plus résiliente, mais de 2001 à 2021 on considère plutôt le chêne. Durant cette période, le risque pour les peuplements d'épicéas a encore augmenté.

L'objectif est d'obtenir une forêt durable qui résiste aux effets du changement climatique et qui est gérée de manière durable. La réponse à la question de savoir quelles essences doivent être introduites est la diversité : des essences locales et des essences provenant d'autres régions. La condition sine qua non d'une sylviculture durable est la présence de forestiers compétents bénéficiant d'une formation continue régulière.

### **Dommmages visibles aux forêts : un effet du changement climatique**



Photo : © Christoph Hentschel

Les objectifs pour une forêt résiliente sont :

- Gestion sans coupe à blanc
  - Les surfaces mises à nu sont une source de CO<sub>2</sub>
  - Les surfaces ouvertes favorisent les dangers abiotiques et biotiques (vent, gel, chaleur ; souris, charançons).
- Régénération naturelle massive des forêts
- Grande résilience grâce à une stabilité et une élasticité élevées ainsi qu'à un équilibre hydrique optimisé
- Équilibre entre la forêt et le gibier, chasse active du chevreuil et du cerf
- Favoriser la concurrence naturelle : des lisières fleuries avec une grande diversité d'espèces, donc des prédateurs naturels des parasites, et contribuer à la stabilisation des forêts (déviations des rafales de vent)

En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la sylviculture durable est pratiquée selon le principe « jamais plus que ce qui repousse ». L'abattage et l'utilisation des arbres, par exemple la combustion pour la production de chaleur, entraînent la libération de CO<sub>2</sub>. Lors du traitement ultérieur des arbres, le CO<sub>2</sub> est stocké dans des poutres, des planches ou des placages (effets de substitution par la construction en bois). Environ 78 % de la performance globale du cluster Forêt et bois en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en matière de protection du climat sont fournis par des effets de substitution.



## 8 Partie « Groupes de travail »

L'après-midi, des groupes de travail se réunissent autour de quatre thèmes :

- Les jardins naturels
- Recensement des espèces de chauves-souris
- Gestion des plantes invasives
- Protection transfrontalière des eaux

### Retours des ateliers



Pour chaque groupe de travail, un exposé d'introduction est présenté sur le thème abordé. Ensuite, les contenus et discussions sont élaborés en commun sur base de quatre questions directrices :

- Quelles sont les mesures et / ou les projets comparables dans d'autres régions du Parc naturel ?
- Dans quelles régions existe-t-il encore des besoins en matière de mesures et/ou de projets similaires ?
- Y a-t-il un potentiel de collaboration future ?
- Dans quelle mesure le Parc naturel peut-il soutenir de futurs projets interrégionaux dans ce domaine ?

Chaque thème est discuté successivement avec deux groupes et les résultats sont ensuite mis en commun.

## 8.1 Atelier sur les jardins naturels

### EXPOSÉ INTRODUCTIF

Jennifer Thelen, Biologische Station im Kreis Euskirchen e. V., présente le projet LEADER « Natürlich Dorf - Naturschutz vor der Haustür » des deux régions LEADER Eifel et Zülpicher Börde. Le projet se déroule du 01.04.2020 au 30.09.2023 en collaboration avec les Stations biologiques de Düren, Bonn/Rhein-Erft et Euskirchen ainsi que la StädteRegion Aachen. Il s'agit protéger la nature sur le pas de sa porte, par exemple grâce à des conseils, des offres de formation et des idées émanant des localités.



Les jardins naturels contribuent à préserver la biodiversité, offrent une expérience de la nature, de la détente et permettent de faire des économies. Mme Thelen présente des actions à réaliser au sein d'un jardin naturel :

1. Bâtiments : nichoirs, végétalisation des toits et des façades...
2. Chemins : végétalisation des joints de pavés, utilisation de matériaux recyclés...
3. Espaces verts : gazon/bande fleurie, jardin de mousse/fougère, parterre de plantes vivaces...
4. Abords : haie de bois mort, mur de pierres sèches, mur de plantes vivaces...
5. Arbres et arbustes : haies, arbre solitaire, verger...
6. Jachères/talus : tas de bois mort, de pierres ou de feuilles, compost...
7. Éléments de jardin naturel : étang naturel, hôtel à insectes, flaque d'eau pour les hirondelles...

### DISCUSSION

#### 1. QUELLES MESURES ET / OU PROJETS COMPARABLES EXISTENT DANS D'AUTRES RÉGIONS DU PARC NATUREL ?

- Concours « Jardiner pour la biodiversité » (Interreg) ; partenariat de projet entre le Parc naturel des Vosges du Nord et la Réserve de biosphère Pfälzer Wald
- Projets LEADER « Villages verts » Belgique
- Natagora-Réseau Nature en Belgique (uniquement en français, donc il manque des jardins en Communauté germanophone de Belgique)
- « Kall blüht auf » (engagement bénévole par des retraités à Kall)
- Modèle Eupen et Village naturel de Vossenack
- Projets individuels : prairies fleuries en Flandre, désignation du plus beau préau à Kreuzau, projet vitrine à Ternell, jardins scolaires en Belgique (AVES- Cantons de l'Est, phase pilote, 3-4 écoles), festival des semences à Höfen (exemple de mise en réseau)

- Autre
  - Aménagement de jardin/paysage en rapport avec le jardin naturel
  - Sylviculture : utilisation des résidus de bois vs. bois mort

## **2. DANS QUELLES RÉGIONS Y A-T-IL ENCORE DES BESOINS POUR DE MESURES ET/OU DES PROJETS SIMILAIRES ?**

- 6 villages de l'Eifel, 5 communes du parc naturel en Belgique (« tache blanche sur la carte »)
- Souvent des initiatives existent et de bons projets sont menés dans les communes, mais il manque du personnel communal et des interlocuteurs à long terme
- Important :
  - Gérer les bénévoles et reconnaître leur travail (ils veulent faire quelque chose, mais sont découragés par l'effort et les coûts).

## **3. Y A-T-IL UN POTENTIEL POUR DE FUTURES COLLABORATIONS ?**

- Villages modèles, jardins témoins
- Échange d'expériences entre les personnes actives de la région, regroupement d'experts et de motivés (sans connaissances préalables), visites et excursions mutuelles
- Plateforme d'information au niveau national, ex. Autriche, réseau Nature (français)
- Encadrement à long terme de groupes et de projets
- Ecopédagogie
- Surmonter les obstacles : distances/accès (taille de la région), zones linguistiques différentes, manque de personnel, actionnisme vs compétence professionnelle

## **4. DANS QUELLE MESURE LE PARC NATUREL PEUT-IL SOUTENIR DE FUTURS PROJETS INTERRÉGIONAUX DANS CE DOMAINE ?**

- Plateforme interrégionale d'information, échange et mise en réseau des initiatives.
- Développement de séminaires et de symposiums
- Sensibilisation du public aux thèmes de la nature, promotion de l'acceptation et de la prise de conscience du thème, sensibilisation des communes également.
- Soutenir le bénévolat et le multilinguisme (min trois langues)
- Pérennisation, prise en charge durable de la thématique (via LEADER ?), mise à disposition de personnel et/ou de financement
- Soutien au développement de jardins scolaires

## **CONCLUSION DU PARC NATUREL**

« Dans les différentes parties du Parc naturel, il existe différentes initiatives et projets qui soutiennent la protection de la faune et de la flore locales dans les jardins privés ou les espaces publics. Il existe ici un grand potentiel d'échange mutuel d'expériences et de transfert de connaissances. »

## 8.2 Atelier sur les chauves-souris

### EXPOSÉ INTRODUCTIF

Markus Thies, NABU Südeifel, parle du projet d'étude des chauves-souris vivant en forêt dans les environs du Schwarzer Mann près de Prüm.

Presque toutes les espèces de chauves-souris locales figurent sur la liste rouge des animaux menacés. La population de chauves-souris de la région s'est effondrée dans les années 1970.

Les jeunes peuplements forestiers ou les parcelles bien éclaircies sont peu favorables aux chauves-souris.

Elles y sont moins attirées, car il n'y a pas de cavités naturelles pour leurs gîtes. La pose de nichoirs spécifiques peut contribuer à la colonisation par les chauves-souris. Depuis l'hiver 2005/2006, les gîtes artificiels permettent également de déterminer la présence des chauves-souris. 11 quartiers à chauves-souris ont été aménagés pour être colonisés par les animaux et sont contrôlés si possible une fois par an. Dans un premier temps, 100 nichoirs circulaires Strobel ont été installés. A partir de 2018, étant donné qu'une partie des nichoirs était cassée, de nouveaux nichoirs circulaires et plats ont été réinstallés. Les sites choisis étaient, dans la mesure du possible, des vieux peuplements de feuillus.

Le tableau ci-dessous montre la présence des espèces suivantes : le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), l'oreillard roux (*Plecotus auritus*), la noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le grand murin (*Myotis myotis*), la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*).

### Tableau reprenant l'ensemble de l'occupation/de la présence de chauves-souris identifiées par territoire

Site	Population maximale et totale
Rehbüsch	30 M. nattereri, 9 Pl. auritus
Pronsfeld	10 M. nattereri, 9 N. leisleri
Oberlauch	45 M. nattereri, 1 N. leisleri, 1 M. bechsteini, 1 M. myotis
Brandscheid	35 M. nattereri, 1 M. bechsteini, 7 Pl. auritus
Bleialf-Brandscheid	11 N. leisleri, 1 M. bechsteini, 1 Pl. auritus
Großlangenfeld	15 Pl. auritus, 1 M. nattereri 2 P. pipistrellus
Niedermehlen	1 N. leisleri
Schwarzer Mann	1 M. nattereri
Schlausenbach	2 P. pipistrellus
Gondenbrett	40 M. nattereri, 1 Pl. auritus
Knaufspesch	25 M. nattereri, 1 M. bechsteini, 2 P. pygmaeus

Source : Exposé Markus Thies



## DISCUSSION

### 1. QUELLES MESURES ET / OU PROJETS COMPARABLES EXISTENT DANS D'AUTRES RÉGIONS DU PARC NATUREL ?

- Recensement des espèces dans des parties du territoire, relevés bénévoles
- Connaissances de la région de Prüm : environ sept espèces de chauves-souris dans les forêts
- Problèmes pour la colonisation des chauves-souris : éoliennes en forêt et coupes à blanc pour l'exploitation du bois

### 2. Y A-T-IL ENCORE DES BESOINS POUR DE MESURES ET/OU DES PROJETS SIMILAIRES ?

- Coopération avec les chasseurs

### 3. Y A-T-IL UN POTENTIEL POUR DE FUTURES COLLABORATIONS ?

- L'échange de savoir-faire, un moyen important d'améliorer la protection des chauves-souris
- Disponibilité des études sur les chauves-souris (sources de données souvent très anciennes)

### 4. DANS QUELLE MESURE LE PARC NATUREL PEUT-IL SOUTENIR DE FUTURS PROJETS INTERRÉGIONAUX DANS CE DOMAINE ?

- Utilisation des subventions du parc naturel pour la mise à disposition de gîtes à chauves-souris

## CONCLUSION DU PARC NATUREL

« La protection des chauves-souris nécessite à la fois un soutien financier et l'engagement de bénévoles passionnés qui mettent du cœur à l'ouvrage et qui, en plus de leur dynamisme, apportent leur expertise ! »

### Le murin de Natterer (*Myotis nattereri*)



Photo : ©Markus Thies

### 8.3 Atelier sur les espèces invasives

#### EXPOSÉ INTRODUCTIF

Andreas Wagner de la commune de Raeren présente la lutte contre les espèces invasives dans la commune de Raeren (à l'est de la Belgique). Depuis plusieurs années déjà, la commune lutte activement contre les plantes envahissantes qui, par leur prolifération, menacent les habitats, les espèces et les écosystèmes. Les actions sont nées à l'initiative du groupe local AVES, les premières rencontres ont eu lieu en 2013/14.



Il existe un groupe de travail pour l'échange d'informations et un groupe de travail local pour la mise en œuvre pratique. Le Parc des Trois Pays et des partenaires néerlandais participent au projet.

Les espèces invasives suivantes sont systématiquement combattues sur le territoire :



***Impatiens glandulifera***  
(la Balsamine de l'Himalaya) :

facile à combattre  
(arrachage, possible par toute personne)  
Lutte bien maîtrisée



***Solidago canadensis***  
(verge d'or du Canada) :

Lutte par excavation, comme  
pour la berce du Caucase  
Coopération avec une entreprise sociale



***Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica***  
(renouée du Japon) :

populations encore assez limitées,  
lutte très difficile, des particuliers ont  
été contactés pour la gestion de la plante



***Heraclum mantegazzianum***  
(berce du Caucase) :

Lutte avec une entreprise sociale équipée en conséquence. La plante est arrachée en entier, si la plante est déjà en fleur, il faut des vêtements de protection (la plante peut causer des brûlures), les plantes sont brûlées.  
Cette lutte est bien maîtrisée.

Les espèces animales invasives suivantes ne sont pas systématiquement combattues : l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) (lutte par le groupe local AVES ; souci du danger pour les salamandres), le raton laveur, l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*), le moustique tigre asiatique (sensibilisation/information de la population).

Une communication et des actions de sensibilisation du public appropriées sont importantes dans la lutte contre les espèces invasives. La commune de Raeren a notamment publié une brochure d'information sur les espèces invasives. Plus d'informations :

<https://www.raeren.be/gemeindeleben/umwelt-energie-2/invasive-arten/>

## DISCUSSION

### 1. QUELLES MESURES ET/OU PROJETS COMPARABLES EXISTENT DANS LES AUTRES RÉGIONS DU PARC NATUREL ?

- Dans la région d'Euskirchen, grand besoin d'action, projet LIFE « helle Eifeltäler » en collaboration avec la commune de Hellenthal et le Kreis Euskirchen (lutte contre la balsamine et la berce), attribution de petits projets à des bénévoles, des barrages contre l'écrevisse étaient prévus mais il y a eu une propagation plus rapide des animaux en raison des inondations

### 2. DANS QUELLES RÉGIONS Y A-T-IL DES BESOINS EN MESURES ET/OU PROJETS SIMILAIRES ?

- Tout le monde est d'accord : en fait, partout
- Le personnel et l'argent manquent ; toutes les communes ne disposent pas d'un responsable « environnement », bien que cela soit nécessaire de toute urgence, le thème « environnement » est devenu très important

### 3. Y A-T-IL UN POTENTIEL POUR DE FUTURES COLLABORATIONS ?

- Cartographie des espèces : la lutte doit être précédée d'une cartographie, qui ne fonctionne qu'en collaboration ! Ex. Raeren/contrat de rivière (recensement des espèces invasives le long des ruisseaux), combinaison de visites et de collecte des déchets
- Communication, collaboration avec les associations (association de pêche...) + les bénévoles (! indemnité forfaitaire pour bénévolat) ; il existe déjà des applis d'encodage.
- Coordination des mesures au niveau supérieur avant la mise en œuvre au niveau communal, par exemple état des lieux, élaboration d'une stratégie via LEADER.
- Prévention

### 4. DANS QUELLE MESURE LE PARC NATUREL PEUT-IL SOUTENIR DE FUTURS PROJETS INTERRÉGIONAUX DANS CE DOMAINE ?

- En tant que créateur de réseaux : le congrès est un bon premier jalon/coup d'envoi, l'échange et la mise en réseau sont importants, la protection de la nature est un thème important, le PN pourrait organiser des GT réguliers, élargir le réseau (eau)...
- Lancement de projets communs et mise en réseau, par ex. projets LEADER et LIFE (Ex. vallées de l'Eifel), nécessité d'une action transfrontalière (par ex. la Kyll traverse tout le parc naturel), subsides communs, nécessité d'un responsable (les communes et les stations biologiques sont dépassées pour des actions à grande échelle).
- Travail d'information, par exemple sur le raton laveur

## CONCLUSION DU PARC NATUREL

« Les espèces invasives sont un problème transfrontalier qui nécessite une action urgente et une mise en réseau/collaboration de tous les acteurs concernés ! »

## 8.4 Atelier sur la protection transfrontalière des eaux

### EXPOSÉ INTRODUCTIF

Charlotte Bontinck et Dominik Arens, du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (BE), animent l'atelier sur le thème de la protection transfrontalière des eaux. En guise d'introduction, ils donnent un aperçu des cours d'eau et bassins versants transfrontaliers le long des rivières Inde, Perlenbach, Olef et Our. Les projets suivants ont été réalisés jusqu'à présent (les projets transfrontaliers sont marqués d'un \*) :



- Interreg II « Projet Fonds de Vallées » (1996-2001) \*, Interreg III « Landes, marais, prairies » (2004- 2006) \*, Interreg IV-A « Un contrat de rivière pour l'Our transfrontalière » (2008-2011), Interreg IV-A « Habitat Euregio » (2010-2013) \*.
- Life Moule perlière (2002-2007), Life « Ruisseaux vivants » (2003-2010), Life Loutre (2005-2011), Life « Forêt, eau, nature sauvage » (2011-2017), Life « Roer et Kall » (2012- 2016), Life « Patches and Corridors » (2017-2024), Life « Vallées ardennaises » (2020-2028)
- MARA - Margaritifera Restoration Alliance (2021-2026) \*
- PLE : projet agricole de protection des cours d'eau (2004-2006)

### DISCUSSION

*Remarque : la discussion a été traitée sur la base de questions directrices différentes de celles des ateliers décrits précédemment.*

#### 1. QUELS SONT LES PROJETS ET LES MESURES QUI ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE DANS LES COURS D'EAU DÉSIGNÉS ?

- Perlenbach-Furtsbach-Schwalmsystem : projet transfrontalier réalisé en collaboration avec la station scientifique du Mont Rigi et le parc naturel (1993-1996).
- Projet Life « helle Eifeltäler » : porté par la Station Biologique de l'arrondissement d'Euskirchen, Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) (actuel)
- Vallée de l'Olef : échanges entre le service forestier de Bullange et la Station Biologique du Kreis Euskirchen, concernant les plans de gestion FFH-N2000.
- dans le Perlenbach
  - GT Cartographie des mollusques (années 1980)
  - Association de l'Eifel et service forestier : mise en œuvre de différentes mesures
- Cartographies de la qualité de la structure des cours d'eau : base intéressante pour l'identification des besoins d'action potentiels, les données peuvent être consultées en ligne, base de données différente selon les sous-régions du Parc naturel

## **2. COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES BESOINS DE MESURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES EAUX DANS LES COURS D'EAU DÉSIGNÉS ?**

- Informations sur les services écosystémiques
- Coopération entre la protection de la nature et les services techniques dans le domaine des mesures de protection contre les inondations
- Travail de sensibilisation pour créer une conscience de la protection de la nature et de l'environnement
- Travail dans les écoles maternelles et primaires et communication dans les médias sociaux (surtout pour les jeunes)
- Wasserverband Eifel Rur : toutes les communes devraient adhérer au Wasserverband afin que celui-ci puisse assumer la responsabilité de la mise en œuvre des DCE dans l'ensemble de la région (actuellement : les communes cèdent la responsabilité de la mise en œuvre au Wasserverband). Certaines communes n'ont pas adhéré au syndicat des eaux et sont responsables de la mise en œuvre des DCE de manière autonome. La plupart du temps, elles manquent de capacités pour assumer cette responsabilité).
- Protection contre les inondations : collaboration intensive entre la protection de la nature et la technique

## **3. 3. LES ESPÈCES PHARES SONT-ELLES DE BONS AMBASSEDEURS POUR LE GRAND PUBLIC ? LA MOULE PERLIÈRE EST-ELLE L'ESPÈCE PHARE APPROPRIÉE ?**

- Des problèmes de protection de la moule perlière ont été identifiés, les causes de son extinction ne sont parfois pas résolues (bassin de l'Our). Les législations diffèrent d'un pays à l'autre (Ex. fertilisation, épuration des eaux usées). Cela rend difficile la protection des espèces concernées et l'acceptation par le public des mesures de protection.
- Une espèce emblématique représente l'ensemble d'un écosystème et indique la direction à prendre. La moule perlière est l'espèce phare pour la protection des eaux.
- Le castor offre également de nombreux services écosystémiques. En tant qu'espèce emblématique, il devrait être thématiqué au niveau transfrontalier (entre autre dans la vallée de l'Our, où aucune population de castors indigènes n'est encore implantée).
- Les législations européennes énumèrent toutes les espèces phares qui conviennent à la zone transfrontalière du parc naturel : Lamproie de Planer, castor, cuivré de la bistorte, escargot de Dunkers, écrevisse à pattes blanches, salamandre tachetée, moule perlière, triton crêté, chabot, cigogne noire, musaraigne des marais.

## **CONCLUSION DU PARC NATUREL**

« La protection des eaux nécessite une coopération transfrontalière. Un échange continu entre les autorités et les acteurs de la protection de la nature des différents pays est très important. Un échange d'experts sur le thème de la communication en matière de protection de la nature en vue de faire accepter la mise en œuvre et les coûts financiers des mesures de protection de la nature peut contribuer à ce que les mesures soient mieux comprises par la population à l'avenir. »

## 9 Résumé et conclusion

L'équipe du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel résume les résultats des quatre groupes de travail de l'atelier et répond aux questions. Le Parc naturel remercie les intervenants en leur offrant des petits présents typiques de la région. Les participants reçoivent tous le calendrier photo du parc naturel en guise de remerciement. Le calendrier contient les 14 meilleures photos du concours photo, pour lequel les citoyens ont été invités à participer.



En tout, plus de 500 photos ont été soumises. Les photos gagnantes sont également exposées en grand format dans la salle à Vogelsang durant toute la durée de l'académie.

Monsieur Ossemann, président du parc naturel du côté belge, exprime son enthousiasme pour l'événement dans un mot de conclusion spontané. Le format de cette première Académie transfrontalière du parc naturel germano-belge s'est avéré être excellent et ce type d'évènement devrait être réorganisé à l'avenir. Mr Ossemann remercie tous les organisateurs, intervenants et participants pour leur investissement et présence.

*Pour la suite ...*



En raison du grand nombre de participants, du feed-back positif et de la nécessité de poursuivre l'échange transfrontalier dans le domaine de la protection de la nature, il est prévu que le Parc naturel germano-belge poursuive le projet dans un format annuel, à condition que le financement soit assuré.

Avez-vous des propositions de thèmes pour la prochaine académie du parc naturel ou d'autres suggestions ? Les trois antennes du Parc naturel germano-belge se réjouissent de votre feed-back. Vous trouverez les coordonnées de contact des participants à la dernière page de ce document.

## 10 Participants

Nom	Prénom	Organisation	Adresse électronique
Arens	Dominik	Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel	dominik.aren@botrange.be
Backes	Hermann-Josef	Conseiller du parc naturel	gartenxbackes@web.de
Blees	Natalie	Station biologique d'Aix-la-Chapelle	natalie.blees@bs-aachen.de
Bontinck	Charlotte	Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel	charlotte.bontinck@botrange.be
Crutzen	Florine	Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel	florine.crutzen@botrange.be
Dalbeck	Lutz	Station biologique de Düren	lutz.dalbeck@biostation-dueren.de
Derks	Anne	Parc naturel de l'Eifel du Nord e. V. (RLP)	derks@naturpark-eifel.de
Düll	Christian	Forêt et bois NRW Nationalparkfortamt	duell@nationalpark-eifel.de
Fickers	Sonja	People to people Euregio Meuse Rhin	sonjafickers@euregio-mr.eu
Führ	Birger	Visenda GmbH	visenda@visenda.net
Gansen	Joseph	privé	joe.ganser@yahoo.de
Gath	Nicolas	Naturpark Nordeifel e.V. (NRW)/ Région LEADER Eifel	gath@naturpark-eifel.de
Gerhards	Lothar	Service de l'environnement de l'arrondissement de Düren	l.gerhards@kreis-dueren.de
Gertzen	Dominik	Office régional des forêts de Hocheifel- Autorité de Zülpich	dominik.gertzen@wald-und-holz.nrw.de
Gierten	Astrid	SFZ Prümer Land	info@sfz-pruemerland.de
Gieseler	Peter	Parc naturel de l'Eifel du Nord (NRW)	gieseler@naturpark-eifel.de
Graul	Susanne	Parc naturel de l'Eifel du Nord e.V.	susanne.graul@gmx.de
Graul	Thomas		t.graul@gmx.de
Greuel	Walter	Guide forestier au NP-Eifel	walter.greuel@web.de
Hahn	Karl-Josef	Conseiller du parc naturel	ka-jo.hahn@web.de
Haltenhof	Anne	Parc naturel de l'Eifel du Nord e.V. (RLP)	haltenhof@naturpark-eifel.de
Heister-Klink	Astrid	SoNNe eG	info@sonne-streubstwiesen.de
Hermanns	Klaus	Maison de la nature et de l'éducation Eifel- Région des Ardennes	kh@nabear.de
Heser	Anne	Commune de l'Eifel Nettersheim	a.heser@nettersheim.de
Hosters	Dominik	Parc naturel de l'Eifel du Nord e.V. (NRW)	hosters@naturpark-eifel.de
Jacobs	Marc	Natagonia/BNVS	marc.jacobs33@skynet.be
Kirch	Paul	Conseiller du parc naturel	paul-kirch@web.de
Lammertz	Michael	Parc national de l'Eifel	lammertz@nationalpark-eifel.de
Lang	Christa	Parc national de l'Eifel	lang@nationalpark-eifel.de
Laschet	Philippe	Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel	philippe.laschet@botrange.be
Lehnertz	Petra	Conseillère du parc naturel	petra.lehnertz@t-online.de
Limburg	Martha	Échevinat	martha.limburg@butgenbach.be
Linke	Olaf	DLR Eifel	olaf.linke@dlr.rlp.de
Locker	Anja	Visenda GmbH	anja.locker104@gmail.com

Nom	Prénom	Organisation	Adresse électronique
Lorbach	Linda	Commune de l'Eifel Nettersheim	l.lorbach@nettersheim.de
Majewsky	Aggi	Visites guidées de la nature/guide des étoiles	naturfuehrerin@gmail.com
Manger	Helga	Conseillère du parc naturel	helgaheinze.manger@t-online.de
Meisberger	Stefan	Station biologique de l'arrondissement d'Euskirchen	s.meisberger@biostationeuskirchen.de
Melder	Markus	Parc naturel de l'Eifel du Nord e.V.	melder@naturpark-eifel.de
Mertens	Edgar	NABU Euskirchen	edgar.mertens@gmx.de
Miller	Tanja	Guide forestier du parc national de l'Eifel/guide étoilé	tanja.miller@kreiskoether.de
Müller	Hans-Gert	Responsable de la protection de la nature de l'arrondissement de Düren	muellerrea@t-online.de
Ossemann	Alfred	Parc naturel des Hautes Fagnes - Eifel	alfred.ossemann@provincedeliege.be
Pfeifer	Maria	NABEAR	anfrage@nabear.de
Pohl	Ulrich	NABU arrondissement d'Euskirchen	u.pohl@nabu-euskirchen.de
Prömpler	Andreas	Photographe	apics@gmx.de
Prömpler	Anja	Wandern4Women	anja.proempler@gmx.de
Rauw	Alexander	Natagora	alexander.rauw@natagora.be
Reuter	Gerhard	AVES-Cantons de l'Est VoG	gerhard@aves-ostkantone.be
Roskamp	Michael	Centre nature Ternell	michael.rosskamp@ternell.be
Schenkelberg	Lea	Parc naturel de l'Eifel du Nord e.V.	schenkelberg@naturpark-eifel.de
Schmitz	Anna-Lena	Service inférieur de protection de la nature, arrondissement de Vulkaneifel	anna-lena.schmitz@vulkaneifel.de
Schmitz	Gerhard	Usine de production d'eau de Perlenbach	gerhard.schmitz@wasserwerk-perlenbach.de
Schmitz	Maximilian	Commune de Kreuzau	maximilian.schmitz@kreuzau.de
Schneider	Matthias	Ministère de l'environnement RLP	matthias.schneider@mkuem.rlp.de
Selheim	Heidi	Station biologique d'Aix-la-Chapelle	heidi.selheim@bs-aachen.de
Sommer	Elmar	privé	post@elmarpaulsommer.de
Steiger	Wolfgang	NABU Euskirchen	wolfgang_steiger@web.de
Tesch	Nora	Maison Ternell	nora.tesch@ternell.be
Theißen	Bernhard	Station biologique de la Städteregion Aachen e.V.	bernhard.theissen@bs-aachen.de
Thelen	Jennifer	Station biologique de l'arrondissement d'Euskirchen	j.thelen@biostationeuskirchen.de
Thies	Markus	NABU Südeifel	markus.thies@t-online.de
Vogel	Rebekka	Arrondissement d'Euskirchen-UNB	rebekka.vogel@kreis-euskirchen.de
Wagner	Andreas	Commune de Raeren	andreas.wagner@raeren.be
Wiertz	Rainer	BUND Düren, guide forestier du parc national	wiertz-germ@t-online.de
Zöller	Marion	NABU arrondissement d'Euskirchen	m.zoeller@nabu-euskirchen.de

Treize autres personnes ont participé à l'Académie germano-belge des parcs naturels. Elles n'ont pas donné leur accord pour être citées dans la documentation du congrès, c'est pourquoi elles ne figurent pas dans la liste.

## Mentions légales

### Éditeur :

**Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes – Eifel**  
[www.naturpark-eifel.de](http://www.naturpark-eifel.de) | [www.botrange.be](http://www.botrange.be)

Bureau de Rhénanie du Nord-Westphalie  
 Bahnhofstraße 16, D-53947 Nettersheim,  
 Tél. +49 2486 911117  
[info@naturpark-eifel.de](mailto:info@naturpark-eifel.de)

Bureau de Rhénanie-Palatinat  
 Tiergartenstrasse 70, D-54595 Prüm  
 Tél. +49 6551 98575  
[naturpark@pruem.de](mailto:naturpark@pruem.de)

Bureau de Wallonie  
 Rue de Botrange 131, B-4950 Weismes  
 Tél. +32 80 440300  
[info@botrange.be](mailto:info@botrange.be)

Deutsch - Belgischer  
**Naturpark**  
**Hohes Venn - Eifel**



**Mise en page:** BTE Tourismus & Regionalberatung, Stiftstraße 12,  
 D-30159 Hanovre, [www.bte-tourismus.de](http://www.bte-tourismus.de)



**Photos :** Photo de couverture en haut (détente pure au Bileyfelsen Bütgenbach) : ©Thors-  
 ten Lichter, en bas à gauche (Cuivré de la bistorte) : ©Frank Vassen, licence CC BY 2.0,  
 wikimedia.org, au milieu : ©Naturpark Hohes Venn - Eifel, en bas à droite (bébé renard  
 dans la rosée du matin) : ©Tilo Sief, p. 2 (écureuil Holderbachtal) : Elmar Paul, p. 7 (cré-  
 puscule) : ©Dominique Wag- ner, p. 11 (floraison de narcisses au Dicken Baum, Holzwar-  
 chetal, Mürringen) : ©Edgar Kessler, p. 18 (cascades dans la forêt d'automne) : ©Stefan  
 Pütz-Cordes, verso (traces dans la neige) : Dajana Andre

Le microprojet « Académie du Parc Naturel 2023 » est cofinancé par le Fonds Européen  
 de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de People to People2 Interreg V-A  
 EMR.

Avec le soutien de :

Ministerium für Umwelt,  
 Naturschutz und Verkehr  
 des Landes Nordrhein-Westfalen



Rheinland-Pfalz  
 MINISTERIUM FÜR  
 KLIMASCHUTZ, UMWELT,  
 ENERGIE UND MOBILITÄT



**Interreg**  
 Euregio Maas-Rhein  
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung



